

## Assainissement : répondre à de nouvelles exigences

60 % des collectivités françaises placent l'assainissement en tête de leurs priorités d'investissement, 40 % des rejets en France ne sont pas en conformité avec les exigences européennes. L'assainissement représente pourtant 46 % du coût de la facture d'eau. L'éditorial de Bernard Guirkinger, p-dg de Lyonnaise des Eaux. Les cahiers de l'eau Lyonnaise des Eaux, novembre 2005.

À

Titre  
Assainissement : répondre à de nouvelles exigences

Éditeur  
Lyonnaise des Eaux

Coll.  
Les cahiers de l'eau

Pages  
95

Sortie  
novembre 2005

LYONNAISE DES EAUX 60 % des Français se déclarent "très préoccupés" par la pollution de l'eau.

60 % des collectivités françaises placent l'assainissement en tête de leurs préoccupations d'investissement. MAIS...

40 % des rejets en France ne sont pas en conformité avec les exigences des directives européennes. Alors aussi que l'assainissement représente d'ores et déjà 46 % du coût de la facture d'eau.

Pour un tiers des hydrosystèmes français, le bon état requis par la directive cadre pour 2015 sera difficile à atteindre dans les conditions actuelles.

À

Éditorial de Bernard Guirkinger

Président-directeur général de Lyonnaise des Eaux

Le service public de l'assainissement connaît de profondes évolutions depuis une vingtaine d'années. Les collectivités locales ont consenti, avec l'appui des agences de l'eau, de grands efforts importants pour améliorer leurs systèmes d'assainissement et répondre ainsi aux défis de la protection de l'environnement.

Mais force est de constater que les objectifs de respect des normes communautaires n'ont pas tous été atteints dans les délais requis et que de nouveaux enjeux sont apparus tels qu'une meilleure gestion des boues, la prise en compte des eaux pluviales ou un besoin de reforme de l'assainissement non collectif. Et si, dans la plupart des cas, les projets d'investissement sont bien avancés et la régularisation des situations des plus grandes agglomérations programmée, les efforts ne doivent surtout pas être relâchés.

La directive cadre sur la politique communautaire de l'eau nous fixe en effet une nouvelle échéance, 2015, mais elle impose surtout une révolution dans notre approche de l'assainissement en instituant une obligation de résultat et non plus seulement de moyens.

Ce texte fondateur correspond à la demande de la société française qui met de plus en plus en relation l'assainissement, le cadre de vie, l'environnement et la santé.

Si la notion de "bon état écologique et chimique des eaux", contenue dans la directive cadre est encore délicate à cerner, la direction donnée, elle, ne fait guère de doute. Il s'agit de repenser le service public de l'assainissement en partant du point de vue des acteurs - collectivités, usagers domestiques, agriculteurs, industriels, associations, scientifiques - réunis dans une approche d'ensemble et pour une efficacité globale.

Il s'agit aussi de proposer aux acteurs du monde de l'eau et à la population une nouvelle approche de l'assainissement, pour en faire une véritable politique publique d'équilibre en trois volets :

sur le plan économique : concilier l'affirmation de nouvelles responsabilités avec des moyens financiers contraints et la nécessité de maîtriser le montant de la facture d'eau ; sur le plan environnemental : faire de l'assainissement un outil majeur de santé publique et de protection de l'environnement, en prenant en compte les risques nouveaux ; sur le plan social : satisfaire les attentes en termes de participation de la population, de cadre de vie et d'aménagement du territoire.

C'est cette philosophie qui a guidé le développement du service public d'eau potable. Il est temps de la transposer à l'assainissement. C'est un enjeu de société, un enjeu passionnant car créateur d'emplois et porteur de progrès en matière de cadre de vie.

Il est temps d'entrer dans le développement durable.

À

## Sommaire

L'"assainissement durable" comme enjeu de soci  t   - Une sensibilit   accrue de l'opinion publique    la pollution de l'eau - Une mise en relation entre environnement et sant   publique - R  pondre aux nouvelles exigences des Fran  sais en mati  re d'environnement.

L'assainissement : la priorit   des collectivit  s en mati  re d'environnement - Les enjeux de la directive ERU - Des efforts consid  rables qui doivent cependant   tre poursuivis - Des impacts notables sur l'  conomie des services - Atteindre les objectifs de pr  servation du milieu tout en ma  trisant le prix de l'eau. Conception et gestion de l'assainissement : de nouvelles approches - Mieux int  grer l'assainissement aux politiques urbaines - Pour une gestion int  gr  e des eaux pluviales - La conception des r  seaux : unitaire ou s  paratif ? - La gestion du patrimoine enterr   : un enjeu op  rationnel majeur - Valoriser les boues d'  puration par des solutions p  rennes - L'optimisation   nerg  tique du fonctionnement des stations d'  puration. Adapter les outils de la gestion d'  l  gu  e au nouveau contexte - Un transfert de responsabilit   revendiqu   - Pour un guide de l'affermage du service public d'assainissement - La relance du mod  le concessif en France - La mont  e en puissance des services publics d'assainissement non collectif - Vers un service public unifi   de l'assainissement ?

Pour une meilleure ma  trise de l'impact des rejets sur la ressource en eau - Les enjeux de la directive cadre - Un texte int  grateur, des objectifs nouveaux et ambitieux - L'atteinte du "bon   tat" du milieu naturel - Des exigences futures pour la gestion de l'assainissement. Mieux ma  triser les   missions de substances polluantes - Un objectif partag   : restaurer la qualit   chimique de la ressource - La cessation des   missions de substances dangereuses - R  duire les rejets dans les r  seaux tout en sensibilisant les usagers - Ma  triser le volume des rejets pour en maintenir la qualit   - La mesure en continu du milieu naturel. Des actions compl  mentaires n  cessaires : Pour une police de l'eau renforc  e et une meilleure incitation financi  re - Conjuguer ma  trise des rejets ponctuels et lutte contre les pollutions diffuses.

De nouvelles exigences en mati  re de sant   publique, de participation des usagers et de cadre de vie - De nouvelles exigences en mati  re de sant   publique - Des partenariats pour le suivi et la restauration de la qualit   des eaux de baignade - La lev  e des incertitudes li  es aux "polluants   mergents" - L'hygi  nisation des boues d'  puration. L'information et la participation du public lors de la r  alisation des projets - Une exigence de la r  glementation, comme de l'opinion publique - Nouer des partenariats durables - La construction "haute qualit   environnementale" - La certification environnementale.

Dans la m  me collection - Enjeux es services de l'eau en France, septembre 2004.